



# THABOR

Bulletin paroissial de Montendre

Novembre 2020 • Numéro 73



Éditorial

## Tu ne commettras pas de meurtre (Exode 20.13)

**D**epuis la création du monde, le droit de toute personne à la vie est protégé par la loi. La mort ne peut être infligée à quiconque intentionnellement. Le 5<sup>ème</sup> commandement nous interdit de tuer, car la vie est sacrée ; elle comporte l'action créatrice de Dieu et demeure pour toujours dans une relation spéciale avec le Créateur, son unique fin. Dieu seul est maître de la vie de son commencement à son terme : personne en aucune circonstance ne peut revendiquer pour soi le droit de tuer directement un être humain. Le meurtre volontaire d'un innocent est gravement contraire à la dignité de l'être humain, à la règle d'or et à la sainteté du Créateur. La loi qui le proscrit est universellement valable : elle oblige tous et chacun, toujours et partout. Aujourd'hui, notre société peut-elle attendre encore la chaîne de l'amour qui remplace la chaîne de la haine ? Faudra-t-il d'autres meurtres pour nous convertir à l'amour, et à la justice qui construit l'amour ? La justice et l'amour entre les personnes et les peuples, de quelque où ils se situent. Profondément ébranlées par la mort violente d'un être cher, certaines personnes trouveront pénible de continuer à aller de l'avant. A

quoi bon faire des projets puisque la vie est si fragile et la mort tellement absurde ? Le danger est alors d'en arriver à perdre toute confiance en l'avenir. Extrêmement désillusionnés, ces personnes pourraient se fermer jusqu'à développer de l'amertume et de la dureté face à l'existence.

La mort violente par décapitation du professeur Samuel Paty nous convoque tous à un « oui » franc pour la vie pour éradiquer les germes de la mort qui nous font verser amèrement des larmes et nous plongent dans la souffrance. Trop de morts violentes, cela suffit ! Cela doit être le cri de chacun et de tous. Nous devons tous affirmer ensemble par des actes concrets que la violence ne prendra pas le dessus dans notre cœur.

Dieu ne reste pas insensible à la détresse de ses enfants qui se tourne vers Lui. Qu'il console les familles des victimes et fasse lever parmi nous de nouveaux prophètes de son amour ! La vie de tout homme compte et doit être respectée et protégée.

La défense légitime des personnes et des sociétés n'est pas une exception à l'interdit du meurtre de l'innocent que constitue l'homicide volontaire ... Qui défend sa

vie n'est pas coupable d'homicide même s'il est contraint de porter à son agresseur un coup mortel... La légitime défense peut être non seulement un droit, mais un devoir grave, pour celui qui est responsable de la vie d'autrui, du bien commun de la famille ou de la cité ...

Préserver le bien commun de la société exige la mise hors d'état de nuire de l'agresseur. À ce titre l'enseignement traditionnel de l'Église a reconnu le bien fondé du droit et du devoir de l'autorité publique légitime de sévir par des peines proportionnées à la gravité du délit, sans exclure dans des cas d'une extrême gravité la peine de mort. Pour des raisons analogues les détenteurs de l'autorité ont le droit de repousser par les armes les agresseurs de la cité dont ils ont la charge.

La peine a pour premier effet de compenser le désordre introduit par la faute. Quand cette peine est volontairement acceptée par le coupable, elle a valeur d'expiation. De plus la peine a pour effet de préserver l'ordre public et la sécurité des personnes. Enfin la peine a une valeur médicinalement ; elle doit, dans la mesure du possible, contribuer à l'amendement du coupable.

*Père Bergson*

Père Julien Bergson : 07 57 42 28 16 - @ bj25jb@gmail.com

### Baptêmes

- Le 17 octobre, Shaïna Leplanais Montendre
- Le 18 octobre, Héloïse-Rose Guiet Bussac-Forêt

### Décès

- 9 octobre Dominique Pérodeau, 62 ans, de Lormont - Montendre
- 15 octobre Raymond Pascual, 93 ans, de Coux
- 21 octobre Janvier Girard, 85 ans, de Vallet
- 30 octobre, Raymond Messac, 91 ans, d'Expiremont

### CCFD

Le CCFD remercie vivement tous ceux qui ont participé aux quêtes des 3 et 4 octobre derniers

D'autre part, l'équipe CCFD Terre Solidaire fait appel aux personnes intéressées par tous les problèmes, dont la faim dans les Pays du Sud, qui voudraient bien venir étoffer notre équipe pour la campagne de Carême 2021. Elles seront les bienvenues.



### Covid 19

Pour la sécurité de tous, respectez les consignes :

- Respecter la distanciation entre chaque personne
- Porter un masque est obligatoire
- Utiliser du gel hydro alcoolique mis à la disposition de chacun à l'entrée de l'église ou apporter le sien
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Saluer sans se serrer la main
- Éviter au maximum de toucher les surfaces ou les objets présents.



## Horaires des messes

Messe chaque dimanche à Montendre à 10 h 30



### NOVEMBRE 2020 :

**Dimanche 1<sup>er</sup>** - 10h30 - **Montendre**

*Messe de la Toussaint*

**Lundi 2** - 10h30 - **Montendre**

*Messe des Défunts*

**Samedi 7** - 17h00 - **Coux**

*Messe des Défunts de Coux, Pommiers-Moulons, Expiremont, Soumoulins*

**Dimanche 8** - 10h30 - **Montendre**

*Messe des Défunts de Montendre, Chardes, Vallet, Soumèras*

**Samedi 14** - 17h00 - **Chartuzac**

*Messe des Défunts*

**Samedi 21** - 17h00 - **Bussac-Forêt**

*Messe des Défunts de Bussac-Forêt, Jussac, Corignac*

**Samedi 28** - 17h00 - **Chamouillac**

*Messe des Défunts de Chamouillac et Rouffignac*

### JANVIER 2021 :

**Samedi 1<sup>er</sup>** - 10h30 - **Pommiers**

**Samedi 2** - 17h00 - **Coux**

**Samedi 9** - 17h00 - **Chartuzac**

**Samedi 16** - 17h00 - **Bussac-Forêt**

**Samedi 23** - 17h00 - **Chardes**

**Samedi 30** - 17h00 - **Vallet**

### FÉVRIER 2021 :

**Samedi 6** - 17h00 - **Coux**

**Samedi 13** - 17h00 - **Chartuzac**

**Samedi 20** - 17h00 - **Bussac-Forêt**

**Samedi 27** - 17h00 - **Chamouillac**

### MARS 2021 :

**Samedi 6** - 17h00 - **Coux**

**Samedi 13** - 17h00 - **Chartuzac**

**Samedi 20** - 17h00 - **Bussac-Forêt**

**Samedi 27** - 17h00 - **Soumoulins**

- Messe en semaine tous les mercredis et vendredis à 18h église de Croix-Gente
- Messe en semaine tous les jeudis à 9h église de Montendre
- Tous les vendredis à 15h salle paroissiale : répétition de chants (ouverte à tous)
- Confession : le jeudi matin après la messe de 9 h à Montendre et pour ceux qui le désirent sur rendez-vous.

## TEMPS DE L'AVENT

Le temps de l'Avent s'ouvre le 4<sup>e</sup> dimanche précédant Noël. C'est une période durant laquelle les fidèles se préparent intérieurement à célébrer Noël. Une récollection aura lieu le 28 novembre à 9 h 30 en l'église de Montendre. **Vous êtes invités à y participer.**

### DÉCEMBRE 2020 :

**Samedi 5** - 17h00 - **Coux**

**Samedi 12** - 17h00 - **Chartuzac**

**Samedi 19** - 17h00 - **Bussac-Forêt**

**Samedi 26** - 17h00 - **Soumoulins**

## MESSES DE NOËL



**Jeudi 24 décembre**  
à 19 h  
à Montendre  
**Vendredi 25 décembre**  
à 10 h 30  
à Montendre

## Le fleurissement



Notre église est joliment décorée grâce aux équipes qui savent à merveille composer des bouquets. Malheureusement, à cette saison, les fleurs naturelles ne se bousculent pas dans les jardins. La générosité des paroissiens est donc sollicitée. Une boîte a été installée à l'entrée de l'église.

**Merci par avance de votre contribution !**

## Animation

La chorale

## Au Chœur du Lary

se produira dimanche 13 décembre à 15 h en l'église de Montendre.

